



Rejet de prelevements 2015

Par **Julien4413**, le **14/12/2016 à 19:08**

Bonjour,rnrnJ'ai eu 2 rejets de prelevements sur 2015 pour mon assurance habitation, les cotisations ont été réglées par la suite dans le délai des 10 jours.rnPar contre pour 2016 l'assurance m'a résiliée et me réclame l'année 2016 en une fois même si je ne suis plus assuré chez eux.rnAprès plusieurs recherches j'ai pu voir que cette pratique honteuse est quand même "legale" mais y a-t-il un moyen de la contraindre ?rnPersonnellement je n'ai pas les moyens de régler une telle somme surtout pour des prestations que je n'aurais pas. Le dossier est passé par "Intrum Justicia" et maintenant chez un huissier de justice qui menace de saisie.rnrnMerci par avance de votre retour.

Par **Visiteur**, le **14/12/2016 à 19:29**

Bsr,rnIl menace mais ne pourra rien faire sans titre exécutoire.rnPour compléter, pouvez-vous indiquer la date d'échéance de votre contrat ET la date à laquelle ils vous ont signifié la cessation des garanties ?

Par **chaber**, le **14/12/2016 à 19:38**

bonjourrnrn[citation]Par contre pour 2016 l'assurance m'a résiliée et me réclame l'année 2016 en une fois même si je ne suis plus assuré chez eux. [/citation]tout à fait légalrnrn[citation]Le dossier est passé par "Intrum Justicia" et maintenant chez un huissier de justice qui menace de saisie. [/citation]pour l'instant il s'agit d'une réclamation amiable.rnrnL'assureur a jusqu'en 2018 pour demander un titre exécutoire qui sera valable 10 ans

Par **Julien4413**, le **15/12/2016 à 12:27**

pragmarnBonjour, date d'échéance le 30/03 et suspension de garanties le 17/07/2016 et polices resiliées le 27/07/2016
Cordialement.

Par **chaber**, le **15/12/2016 à 13:52**

bonjour
[citation] date d'échéance le 30/03 et suspension de garanties le 17/07/2016 et polices resiliées le 27/07/2016 [/citation] cette précision confirme ma réponse

Par **Visiteur**, le **15/12/2016 à 14:57**

Bonjour et Ok chaber !

Par **Julien4413**, le **16/12/2016 à 17:55**

Bonjour et merci pour vos réponses.
Dans ce cas soit je paye soit j'attends un titre exécutoire mais je suppose que ce n'est pas une bonne nouvelle si l'assurance en vient la ?
Cordialement.

Par **chaber**, le **16/12/2016 à 18:04**

[citation] Dans ce cas soit je paye soit j'attends un titre exécutoire mais je suppose que ce n'est pas une bonne nouvelle si l'assurance en vient la ? [/citation] C'est à vous de décider sachant que des frais se rajouteront

Par **Julien4413**, le **16/12/2016 à 19:44**

Il y a des chances qu'ils abandonnent les poursuites ?